



Comité Technique de Réseau du 25 septembre 2012.

F.O.-DGFIP jugera la réalité du changement sur les faits.

L'ordre du jour portait sur l'état des services à la DGFIP. L'Administration avait fourni 37 fiches censées faire le point, fin 2011, sur les missions, la gestion des ressources humaines et sur les moyens budgétaires et l'immobilier.

Après quelques mots d'introductions du Directeur Général, Bruno BEZARD, ce CTR a débuté par les liminaires des organisations syndicales ([lire la liminaire F.O.-DGFIP](#)) suivies par une intervention du Directeur Général, M. BEZARD.

Le nouveau Directeur Général a en quelque sorte lu sa déclaration de politique générale dont le but majeur est de convaincre les agents du changement à venir.

Désormais huit fils directeurs marqueront l'action de la DGFIP :

- Les conditions de vie au travail seront la base de sa démarche stratégique et conditionneront tous les points suivant.
- La protection, la considération et la sécurité des agents seront des réponses au malaise exprimé par les personnels.
- Les simplifications et la dématérialisation seront relancées tout en ne les justifiant plus par le besoin de pallier partie des suppressions d'emploi. Elles ne seraient retenues que si elles apportent satisfaction tant aux agents qu'aux usagers.
- Donner du sens, il s'agit d'expliquer le rôle de la DGFIP et d'instaurer une culture commune.
- La réflexion sur le mode de management doit déboucher sur le choix des indicateurs pertinents, sur un soutien technique aux personnels du réseau. Il ne devrait pas s'exprimer exclusivement dans le sens descendant.
- L'administration centrale doit veiller à une meilleure articulation avec le réseau.
- La qualité de service est importante mais la notion de client roi ne doit pas primer.
- Il faut mettre en place un dialogue social qui ne soit pas un simulacre et qui utilise les remontées du terrain.

Pour mettre en musique ces préconisations, le Directeur Général a annoncé une réflexion stratégique, conduite par Bernard NICOLAIEFF, délégué du Directeur Général sous le pilotage personnel du Directeur Général.

Dans l'attente tous les groupes de travail métiers sont suspendus.

Après la pause méridienne et de nouvelles interventions des OS en réaction aux propos du Directeur Général, la délégation **F.O.-DGFIP** a seule souhaitée donner son point de vue sur l'état des services.

Nous n'oublions pas que nous devons à chaque occasion défendre les intérêts matériels et moraux des agents de la DGFIP. Ce CTR « état des services » est une trop rare occasion de réagir pour relayer le sentiment des personnels sur les conditions dans lesquelles ils doivent assurer l'exercice quotidien des missions. Fiche par fiche nous avons eu comme fil conducteur d'opposer la réalité au constat satisfait de la Direction Générale et de rappeler nos revendications pour chaque mission. Bien entendu le lien, évident, a été constamment fait entre le niveau d'emploi sans cesse plus insuffisant et la dégradation du service public de plus en plus difficilement acceptable par les usagers. De plus la densité du réseau sera prochainement à nouveau réduite ce qui éloignera plus encore les usagers notamment ceux, fragilisés par la crise, qui ont le plus besoin de proximité.

Les réponses de l'Administration ne furent pas très précises ni bien sûr répondant aux attentes des agents.

Les expérimentations, temporairement suspendues, changent de nom puisqu'il s'agira à l'avenir de tests ! Sur le fond, les réformes sur les services de l'enregistrement, sur la partition des missions foncières, sur le CSP à fort enjeux, sur le rôle des préposés CDC, les restructurations du réseau des postes comptables (SIE, SIP, PRS, postes hospitaliers, postes gérant les intercommunalités) se poursuivront.

La revendication, que nous étions les seuls à porter, d'obtenir un traitement favorable aux chefs de contrôle en CH leur permettant d'obtenir des emplois de comptable sur la catégorie 4 des services de publicité foncière (SPF) a semble-t-il enfin obtenu un écho favorable auprès de la Direction Générale. Elle nous a annoncé qu'une fiche détaillant les propositions de l'administration en leur faveur, serait présentée prochainement aux organisations syndicales : **F.O.-DGFIP** attend de voir son contenu pour juger si notre revendication est satisfaite.

En conclusion, le changement est aussi sémantique, **F.O.-DGFIP** jugera les évolutions sur les faits et seulement les faits.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu